

Les frais du PER assurantiel PER LIGNAGE*

Montant minimal de versement initial :

1 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

10 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan (en phase de constitution et de liquidation)

Frais des supports

Fonds en euros (Sécurité en Euro)

- 0,84% maximum

Support unités de compte

- 0,96% maximum (hors SCPI)
- 1,193% maximum pour les supports SCPI

Gestion Horizon Retraite

0% supplémentaire

Le coût de la garantie plancher est inclus dans ces frais

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,49%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,61%</i>
Fonds obligations (moyenne)	0,88%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,41%</i>
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,37%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,16%</i>
Fonds diversifiés (moyenne)	1,71%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,68%</i>

2/ Gestion Horizon - Profil Prudent (allocation 20 avant le départ à la retraite)

Ensemble des fonds (moyenne)	1,10%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,51%</i>

3/ Gestion Horizon - Profil Equilibre (allocation 20 avant le départ à la retraite)

Ensemble des fonds (moyenne)	1,38%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,64%</i>

4/ Gestion Horizon - Profil Dynamique (allocation 20 avant le départ à la retraite)

Ensemble des fonds (moyenne)	1,65%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,76%</i>

Autres frais annuels

frais forfaitaires

Non applicable

frais proportionnels

Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement/Frais de transfert entrant	4,50% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	

1/ proportionnels ou forfaitaires dans le cadre de la Gestion Libre

- 0,50% maximum plafonné à 75€
- Programmes d'arbitrages : 1% maximum plafonné à 150€

2/ proportionnels ou forfaitaires dans le cadre de la Gestion Horizon Retraite

- 0%

Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	
<ul style="list-style-type: none"> • 1% les 5 premières années de détention (avant 62 ans uniquement), et gratuit au-delà • Frais supplémentaire de 15% maximum de la valeur du support en euros en cas de transfert alors que le portefeuille des actifs de couverture du plan est en moins-value latente 	
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat/ sortie en capital	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI et FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI prenant la forme d'un Autres FIA.